



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Téi. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
RUE DE LA SEULE, PLACE MAUBERT ET QUAI FRANCOIS MITTERRAND  
DU 24 JUIN 2024 AU 28 JUIN 2024**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande écrite de l'entreprise LA NORMANDE DE NETTOYAGE en date du 17 juin 2024,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 610-5 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de nettoyages de la façade et vitrerie de la Médiathèque pour le compte de la Ville de Pont-Audemer, sis rue de la Seule, place Maubert et quai François Mitterrand à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise LA NORMANDE DE NETTOYAGE est autorisée à occuper le domaine public pour les travaux cités ci-dessus, à compter du lundi 24 juin 2024 jusqu'au vendredi 28 juin 2024.

Article 2 : La signalisation réglementaire et les barrières de sécurisation seront mises en place par les services de la voirie communautaire afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, et l'entreprise LA NORMANDE DE NETTOYAGE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 24 juin 2024

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

